

TDF Micro Sud Ouest

1 et 2 juillet 2017

Lac de Montbel, Rives de Lérans

Club de Voile des Rives de Lérans

5A



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017/2020),
- 1.2 les règlements de la Fédération Française de Voile,
- 1.3 Les règles d'équipements pour les voiliers,
- 1.4 Les règles de classes et les règles de jauges concernées

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Application de la réglementation 20 de l'ISAF (code de publicité) et des prescriptions de la Fédération Française de voile

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Les bateaux doivent se pré inscrire **avant le 28 juin** en complétant le formulaire disponible en cliquant sur le lien : <https://goo.gl/forms/gkl8IS4Q6K2m1vM42>

- 3.1 La régata est ouverte aux séries : MICRO, A, B, R1, OSIRIS.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription : 10€ par bateaux, 20€ par repas pour la soirée des équipages.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation des inscriptions : De 9h à 13h le samedi 1^{er} Juillet
- 5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
1 juillet 2017	14h
2 juillet 2017	10h

- 5.3 Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.
- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions ;
- Disponible sur le site internet du club.

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de types construits et/ou côtiers

8. SYSTEME DE PENALITE

Les RCV 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour, comprenant un virement de bord et un empannage.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'ISAF, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

9. CLASSEMENT

9.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2 - Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de classement est le suivant : A MINIMA

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : coupes et lots

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

14.1 Repas :

- Le vendredi soir, des bénévoles seront présents pour vous accueillir, merci de nous indiquer votre heure d'arrivée. Vous pourrez dîner sur place ou au restaurant La Régate situé juste au-dessus du club de voile.
- Le repas des équipages aura lieu sur le site du CVRL, **merci de vous pré inscrire** en remplissant le formulaire de préinscription du bateau (Cf §3)
- Un panier repas est proposé pour 6€, merci d'inscrire le nombre de paniers en remplissant la fiche de préinscription en suivant le lien (Cf §3)

14.2 Logement :

Notre partenaire le Camping la régates propose une réduction de 10% aux régatiers ainsi qu'à leur accompagnants, réservation vivement conseillée.

14.3 Contacts :

Club de Voile des Rives de Lérans :

Jonathan Commissaire

president@cvrl.fr

06 83 01 32 52

Gaëtan Mieulet

secretaire@cvrl.fr

06 46 27 14 15

Hébergement / Restauration

Camping La Régate

contact@campinglaregate.com

06 08 48 08 63

Restaurant La Régate

06 86 52 73 23